

Séance du 28 avril 2016

L'an deux mille seize, le vingt huit du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT SATURNIN DU LIMET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BEDOUET Gérard, Maire.

Présents : BEDOUET Gérard, GUILLET Annette, JOSSELIN Claudine, DUTHEIL Olivier, MADIOT Isabelle, GASTINEAU Roselyne, JANITOR Angelina, CORMIER Catherine, ROGER Steve, HOGRET Yoann, CHABOT Freddy.

Absents et excusés : BODIER Robert, MOREAU Brigitte, MOISY Cyrille.

Madame Angelina JANITOR est élue secrétaire de séance.

Lotissement du Parc

Le conseil municipal prend connaissance du plan de masse du projet du lotissement du Parc ainsi que de l'estimation concernant la viabilisation de 16 lots (totalité) et de 9 lots (1^{ère} tranche).

Approbation des diagnostics accessibilité et de l'Ad'AP pour les Etablissements Recevant du Public et Installations Ouvertures au Public - N° 2016/24

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, relative à « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », et son décret d'application n° 2006-555 du 17 mai 2006, prévoient que l'ensemble des établissements recevant du public (ERP) doivent satisfaire aux obligations minimales d'accessibilité conformément à l'article R111-19-8 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Pour ce faire, le décret n° 2009-500 du 30 avril 2009, précise que les ERP existant doivent faire l'objet, à l'initiative du propriétaire ou de l'exploitant, d'un diagnostic de leurs conditions d'accessibilité.

Il rappelle que le diagnostic doit être composé de l'état des lieux et du programme de réalisation des travaux de mise aux normes d'accessibilité.

Il rappelle également que nous avons contracté avec le bureau d'études ACCESMETRIE, pour la réalisation de ces diagnostics, pour un montant de 2 837.50 € HT et que cette offre comprend l'état actuel d'accessibilité, les défauts constatés, les schémas et projets d'aménagement des espaces non-conformes avec estimatif des travaux à réaliser ainsi que les propositions dérogatoires en cas d'impossibilité d'ordre technique ou de disproportion financière.

Après présentation de ces documents, il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur les diagnostics d'accessibilité des E.R.P et IOP reçus d'ACCESMETRIE pour les bâtiments et installations suivants :

- Bar-Crêperie
- Cimetière
- Eglise
- Mairie
- Salle de la Métairie
- Salle des Loisirs
- Salle du Foyer
- Terrain de football
- Toilettes publiques
- Etang communal (zone de loisirs Route de la Crue)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve les diagnostics d'accessibilité des E.R.P. et I.O.P. fournis par le bureau d'études ACCESMETRIE, ainsi que la mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée, sur une période de cinq ans et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Loyers : Logements de la Métairie - N° 2016/25

Monsieur le Maire informe le conseil que depuis le 1^{er} janvier 2006, l'indice des loyers (IRL) publié chaque trimestre par l'INSEE, sert de base pour la révision des loyers. La variation entre l'indice de référence du 4^{ème} trimestre 2015 et du 4^{ème} trimestre 2014 est de - 0.01 %.

Considérant la variation de l'indice (-0.01 %) le conseil municipal, décide de maintenir les loyers actuels au 1^{er} juillet 2016 à savoir :

Logement A1 de	368.13 €
Logement A2 de	328.49 €
Logement B1 de	347.29 €
Logement B2 de	328.49 €
Logement C1 de	184.58 €
Logement C2 de	166.83 €

Désignation d'un délégué au SIAEP - N° 2016/26

Suite à la démission du conseil municipal de Monsieur Bernard BOUSSION, à effet au 1^{er} avril 2016, il y a lieu de désigner un nouveau délégué titulaire au syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable.

Après délibération, le conseil municipal désigne Monsieur Steve ROGER délégué titulaire au SIAEP en remplacement de Monsieur Bernard BOUSSION.

Taux de promotion pour l'avancement de grade - N° 2016/27

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le taux de promotion à appliquer sur l'effectif des agents promouvables pour l'avancement de grade dans les cadres d'emplois concernés de la commune,

Vu la délibération en date du 22 janvier 2015 fixant les taux de promotion des grades concernés,

Le conseil municipal décide de fixer les taux de promotion suivant pour chaque grade concerné :

Cadre d'emploi	Grade d'avancement	Ratio
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	100.00 %
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	100.00 %
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	100.00 %

Frais de scolarisation - N° 2016/28

Considérant qu'il n'y a plus d'école sur la commune,

Vu les délibérations des communes de St Aignan sur Rœe et de Renazé,

Vu la convention de participation financière au fonctionnement des classes élémentaires craonnaises,

Vu la liste des élèves concernés,

Le conseil municipal, après délibération, donne son accord pour le versement de la participation aux frais de scolarité, pour l'année 2015/2016, dans les conditions suivantes :

- Commune de St Aignan sur Rœe : 610.00 € (1 élève)
- Commune de Renazé : 32 792.76 €
39 élèves scolarisés dans les écoles publiques de Renazé pour un coût moyen de 840.84 €
- Commune de Craon : 4 109.35 €
5 élèves scolarisés dans les écoles de Craon pour un coût moyen de 821.87 €

Subvention Ogec, Ecole privée de Renazé- N° 2016/29

Considérant qu'il n'y a plus d'école sur la commune,
Vu la demande de subvention de l'Ogec de l'école privée de Renazé sollicitant une participation financière pour les frais de scolarisation des enfants de notre commune,
Vu la liste des enfants concernés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le versement d'une subvention pour les frais de scolarisation des enfants de Saint Saturnin Du Limet d'un montant de 10 090.08 € pour l'année scolaire 2015/2016 (12 élèves pour un montant identique au coût moyen des écoles publiques de Renazé soit 840.84 €).

Projet Ruez-vous - N° 2016/30

« Ruez-vous » festival de rue aura lieu les 2 et 3 juillet 2016. Le conseil est informé du programme des deux jours.

Le conseil municipal accorde une subvention exceptionnelle de 300.00 € à l'association Saturn'Anim de St Saturnin Du Limet pour l'organisation de ce festival.

Devis

→ Devis Pigeon TP

- Aire de jeux : Drainage et raccordement sur grille existante pour un coût estimée à 1200 € HT
- Chemin à La Rivière : Terrassement de la patte d'oie et nettoyage du chemin, empierrement et bicouche gravillonné le tout pour un montant HT de 1 585.00 €.

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux.

→ Elagage de branches mortes dans 7 arbres (terrain de foot, salle et aire de jeux)

L'EIRL Au Fabuleux Jardin et L'Oury Elagage ont été consultés. Le conseil municipal retient le devis de L'EIRL Au Fabuleux Jardin pour un montant TTC de 600.00 €.

Divers

- Etudes et Chantiers : Monsieur le maire informe le conseil que la structure est à la recherche de chantiers. La commune n'a pour l'instant pas de travaux à leur confier.

- Prochain Saturn'Echo : Une date sera fixée ultérieurement pour une réunion de la commission pour la préparation du Saturn'Echo de mai.

- Date de la prochaine réunion : 26 mai 2016

